



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question écrite n° 94060

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la nécessité d'assurer un contrôle des collectes associatives de solidarité en faveur d'Haïti, après le tremblement de terre du 10 janvier 2010. En effet, d'après certaines informations parvenues d'Haïti, il s'avèrerait que des pertes en ligne soient à déplorer dans certaines initiatives de solidarité, pour collecter des fonds, à destination de la population haïtienne, parmi la diaspora. Depuis bientôt un an, des collectes de fonds ont été menées sans voir toujours la distribution s'effectuer. Certes ces dysfonctionnements ne sont pas systématiques, mais ils entachent l'efficacité et la probité, dans l'image de ce mouvement de solidarité internationale, en faveur du peuple haïtien, depuis la terrible date du 10 janvier 2010. Une coopération des autorités françaises et haïtiennes mériterait d'être envisagée rapidement. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94060

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12566

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)